



> Quelle politique de protection civile pour le quinquennat ?

Chaque année notre pays est endeuillé par des catastrophes naturelles ou secondaires à l'activité humaine. Elles provoquent de nombreuses victimes. **Chaque année les accidents de la vie courante entraînent 20.000 décès et 500.000 blessés ; chaque année 46.000 morts subites** sont à déplorer et **les accidents de la route font encore plus de 3.000 morts** et des dizaines de milliers de blessés.

Chaque fois, la chaîne de protection civile est mise en action. Toutes les familles de France sont concernées par la protection civile ainsi déclinée : prévention, protection, secours, soutien aux populations.

Or, **nous observons** depuis de trop longues années **que la politique de sécurité civile**, qui est partie intégrante de la sécurité intérieure et de la sécurité globale, **n'est pas une priorité permanente de l'action publique** ; ni au niveau national, ni au niveau des territoires.

Les signataires de cette adresse aux candidats à l'élection présidentielle sont ceux qui, au quotidien, apportent leur concours à la sécurité civile, dans l'urgence du secours mais aussi dans la durée, par le soutien aux victimes, aux populations sinistrées, ainsi que dans la préparation et la formation à la gestion des crises.

Professionnels, volontaires, secouristes bénévoles et bénévoles actifs, tous souhaitent que la chaîne de l'action des secours et du soutien aux victimes soit fortement renforcée et reconnue **afin que notre sécurité globale soit plus solide.**

Les 400.000 acteurs des structures nationales signataires (pompiers, en majeure partie volontaires, bénévoles des associations nationales agréées de sécurité civile, personnels des fédérations nationales des activités de protection civile, réservistes) travaillent en commun et nous avons, ensemble, la volonté de coopérer pour mieux protéger et sauver.

Notre souhait est de contribuer à renforcer la prévention, la protection active de nos concitoyens et **le secours dans la durée**, en cohérence avec l'action de l'Etat.

C'est pourquoi nous souhaiterions connaître vos priorités en matière de protection, de secours et de soutien aux populations, au quotidien. À cet effet, les signataires se permettent d'appeler tout particulièrement votre attention sur les trois questions suivantes:

—— **Quelle impulsion pour créer un véritable esprit de protection civile en France et inciter les français à s'engager dans le bénévolat ?**

Plutôt que des mesures de circonstance, souvent élaborées en réaction à un événement, nous souhaiterions que l'Etat:

- **Impulse un réel esprit de protection civile** par des campagnes de prévention et de sensibilisation démontrant l'efficacité des bons comportements de coopération (pas obligatoirement compréhensibles pour tous) ;
- **Prenne l'initiative de créer**, pour l'ensemble de la population, un véritable parcours citoyen de formation au secourisme, depuis l'école primaire jusqu'au grand âge, en application de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 ;
- **Mette en œuvre un programme d'action** visant à encourager nos concitoyens à se former au secourisme grâce à des mesures incitatives, adaptées et concrètes, comme par exemple la mise en œuvre d'un droit à la défiscalisation du coût de la formation au secourisme (puisque'il s'agit de faire passer le citoyen de l'état de témoin passif à celui d'acteur de sa propre sécurité et de celle des autres).

—— **Quels moyens dégager pour que le mouvement associatif puisse s'engager plus encore, ainsi que l'Etat et les collectivités territoriales le lui demandent, en particulier dans le soutien aux populations ?**

Plutôt que d'accorder des subventions, comme dans d'autres domaines où le bénévolat concourt aussi à des missions de service public, l'Etat a préféré, lors de la refondation de la sécurité civile en 2004, donner aux Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC) un cadre juridique leur permettant de générer leur propres ressources (enseignement du secourisme citoyen et mise en sécurité des grands rassemblements).

Or, plus de 12 ans après le vote de la loi, **les AASC sont mises en danger financier** par le démembrement de ce dispositif (affaiblissement du programme des Premiers secours civique, concurrence du secteur privé médical pour les Dispositifs Prévisionnels de Secours, comportements inappropriés d'associations, etc...).

Afin de les aider à lutter contre cet appauvrissement, nous souhaiterions que l'Etat :

- **Valorise et reconnaisse** l'utilité pour la société de l'action des volontaires et bénévoles dans la réponse à l'urgence, en apportant notamment les garanties nécessaires pour ces derniers et leurs employeurs par une convention de mise à disposition temporaire ; pour les plus jeunes engagés par des dispenses d'épreuve écrites pour certains concours d'entrée dans des formations du champ sanitaire et social ; par l'aménagement de plannings dans l'enseignement supérieur...

- **Facilite la pratique opérationnelle de l'action de secours** en accordant aux AASC les moyens réglementaires nécessaires à leur intervention (modification du Code de la route, utilisation des dispositifs sonores et lumineux, etc...) ;

- **Remette en adéquation ses demandes envers le « tiers secteur »** en mettant à la disposition des volontaires et bénévoles des moyens en rapport avec l'augmentation de la sollicitation (vieillesse de la population, accroissement du risque...) et l'évolution de la réglementation (matériels à usage unique, défibrillateurs, véhicules aux normes etc...). L'exonération fiscale de la TVA sur l'achat des matériels servant aux secours est particulièrement attendue.

—— **Quelles solutions d'organisation pour une meilleure efficacité de la sécurité civile face aux nouveaux défis ?**

Nous attendons que l'Etat prenne ses responsabilités de stratège par une clarification des compétences des divers ministères et acteurs, une plus grande vision transversale des décisions et une réelle cohérence interministérielle de la sécurité civile : la production de normes édictées par chaque ministère (Intérieur, Travail, Santé etc...) nuit à la cohérence de l'ensemble, rend difficile l'action entre les divers intervenants et gêne l'engagement des citoyens dans le bénévolat de protection civile.

Regrettant le caractère inachevé de la grande réforme de la Sécurité civile issue de la loi de refondation du 13 août 2004, **nous appelons à une meilleure définition du rôle et la place des quelque 400 000 volontaires, bénévoles et professionnels** dans l'organisation de la prévention et des secours en France.

De nouveaux métiers de protection civile se développent en relation avec **l'attente de sécurité de nos concitoyens** et de nombreuses possibilités sont offertes par les nouvelles technologies ; **c'est pourquoi il est urgent de faire de ce secteur trop négligé jusqu'à présent une politique nationale phare (ou prioritaire).**

Désireux, en conclusion, d'apporter notre concours au renouveau de la protection civile dans notre pays, nous souhaitons que l'Etat prenne conscience de notre volonté d'y être associés et attendons de sa part qu'il sache entraîner et donner une impulsion efficace à ces énergies fédérées de la société civile que nous représentons parmi beaucoup d'autres prêtes à se mobiliser.

Conseil National de la Protection Civile - Lettre collective aux candidats à la Présidentielle

Pour le Conseil National de Protection Civile,
la Présidente, Michèle Merli



Pour la Croix-Rouge Française,
le Président, Professeur Jean-Jacques Eledjam



Pour la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France,
le Président, Colonel Eric Faure



Pour la Protection Civile,
le Président, Paul Francheterre



Pour l'Ordre de Malte,
le Président, Yann Baggio



Pour la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme,
le Président, Bernard Rapha



Pour les Secouristes Français de la Croix Blanche,
le Président, Walter Henry



Pour l'Union Nationale des Officiers de Réserve,
le Président, Colonel Jacques Vitrolles



Pour la Fédération Française des Métiers de l'Incendie,
le Président Régis Cousin

